



## COMPTE-RENDU Réunion des associations

**Le 15 juillet à 18h00 à la salle du conseil de la Mairie de Bresnay,**  
Monsieur le Maire, ses adjoint(e)s et les représentants des associations se sont réunis pour échanger sur les problématiques et les contraintes rencontrées par les associations et la Mairie.

### Étaient présents :

Monsieur le Maire, Alain CHERVIER, le 1<sup>er</sup> adjoint, Christian ALLIX, la 2<sup>ème</sup> adjointe, Pascale SLOMA, la 3<sup>ème</sup> adjointe Françoise DJAFRI, madame Sandrine MORAND, présidente du FRJEP, madame Christine BIDET, secrétaire du FRJEP, monsieur Hubert MICHEL président du CATM et de l'intersociétés de Bresnay, monsieur Romuald VAN, président du Comité des Fêtes, madame Géraldine COGNET, trésorière du Comité des Fêtes, madame Martine BENARD présidente du Club des retraités, monsieur Raymond BENARD secrétaire du Club des Retraités, madame Clarisse VIDAL, secrétaire de l'intersociétés, madame Sylvie BONNIN Présidente du Club de Gym/Yoga et vice-présidente de l'Intersociétés.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoit THIÉRY.

Monsieur le Maire ouvre la réunion en remerciant les représentants des associations qui se sont tous déplacés pour cette réunion qui avait été demandée conjointement par le Comité des Fêtes et le Club des Retraités.

Le tour de table commence ensuite.

Madame BENARD, fait remarquer les problèmes d'entretien des salles et évoque l'entretien des toilettes. Monsieur le Maire reprend les éléments qui avaient été donnés lors du précédent conseil municipal (PV sur le site de la commune [www.bresnay.fr](http://www.bresnay.fr)), concernant le fait que l'entretien de la salle est à la charge des locataires qui ont un état des lieux d'entrée et de sortie. Il précise également que l'entretien des salles est fait une fois par mois par l'agent d'entretien de la commune.

Monsieur VAN demande qu'il soit fait un état de lieux également pour les associations.

Monsieur le Maire ne veut pas d'état des lieux pour les associations car cela amènerait beaucoup trop de contraintes, il prend pour exemple les séances de Gym ou de Yoga qui ont lieu deux fois par semaine ou les répétitions de théâtre pour le FRJEP qui ont lieu également deux fois par semaine en période de répétition. Sans compter les animations ou l'utilisation des salles qui s'enchainent entre les associations. Il souhaite rester sur le principe de l'autocontrôle mutuel entre utilisateurs des salles.

Madame COGNET évoque le fait que régulièrement les salles ou la vaisselle de l'intersociétés sont sales.

Monsieur le Maire rappelle que la vaisselle n'est pas à la charge de la commune, la Mairie collecte simplement le montant de la location pour l'Intersociétés.

Madame VIDAL dit que c'est du ressort de l'intersociétés et que c'est un sujet qui devra être abordé à la prochaine réunion en septembre.

Madame COGNET affirme que lors de la fête de la musique le 22 juin et contrairement au constat réalisé par la Mairie le lundi matin, les lumières des toilettes étaient éteintes, la fenêtre de la cuisine était fermée, le frigo du bar était resté branché...

Madame SLOMA explique que lors de son passage à 5h00 le lundi matin devant la salle socioculturelle, celle-ci était allumée.

Monsieur le Maire reprend des exemples qui ont eu lieu dans les mois passés.

Il explique les travaux qui ont été commandés par la Mairie pour passer le compteur électrique des salles du tarif jaune au tarif bleu afin de réduire les coûts de l'énergie sur la commune. Ce changement de tarification a impacté le fonctionnement du chauffe-eau de la salle socioculturelle car n'ayant plus de tarif heures pleines - heures creuses, le chauffe-eau devait rester en marche forcée. Or à plusieurs reprises des personnes ont ouvert l'armoire électrique malgré le panneau d'interdiction et ont touché la commande du chauffe-eau pensant qu'il fallait y toucher pour avoir l'eau chaude. Ce qui a eu pour conséquence de couper le chauffage de l'eau lors de certaines locations et la nécessité pour monsieur le Maire ou pour l'agent technique de se déplacer les week-ends pour remédier au problème.

Madame BENARD parle de la petite salle durant la période des élections et se plaint que celle-ci était sale et qu'il manquait des tables. Elle évoque également le problème d'éclairage des toilettes de la bibliothèque.

Monsieur le Maire répond que les tables étaient utilisées dans la salle du conseil et qu'il aurait simplement fallu demander à la Mairie pour que des tables soient mise en place en remplacement. Concernant l'entretien, la salle a été uniquement mise à disposition des associations. L'éclairage des toilettes va être remplacé par un système à LED.

Madame BENARD parle du fait que le Club se réunit dans la petite salle pour éviter d'utiliser la grande salle, surtout en hiver pour le chauffage. Mais que de ce fait, les membres doivent aller à la salle socioculturelle pour récupérer leur matériel dans les armoires du Club.

Monsieur le Maire demande s'il n'est pas possible de transférer ce matériel dans le local mis à disposition des associations entre la petite et la grande salle.

Il est répondu collectivement par les représentants des associations qu'il n'y a plus de place dans ce local et qu'un tri est sûrement nécessaire. Pour le FRJEP, celui-ci a été fait lors des représentations de théâtre en février. Pour le Comité des fêtes, les grandes enceintes doivent être débarrassées car elles sont inutilisables. Pour le club de Gym, malgré le risque de la mise en sommeil de l'activité Gym l'année prochaine, s'ils ne trouvent pas d'animateur, il faut conserver les équipements mais éventuellement trouver un système pour le rangement des ballons d'exercice. Madame BIDEET dit qu'il est tout à fait possible d'utiliser des filets pour maintenir ces ballons.

Madame BENARD évoque également le problème des torchons qui sont mis à disposition dans la cuisine et qui disparaissent.

Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas à gérer le problème des torchons.

Madame COGNET demande que lors de l'état des lieux fait par la Mairie à la fin des locations, un point soit fait sur la vaisselle de l'intersociétés.

Monsieur le Maire répète que c'est la vaisselle de l'intersociétés.

Monsieur VAN demande le remplacement du lavabo dans la petite salle.

Monsieur le Maire et ses adjoint(e)s vont étudier la solution avec la mise en place d'un évier et d'un meuble supplémentaire pour ranger du matériel.

Monsieur VAN se plaint du nombre de papiers à faire pour organiser des manifestations. Madame BENARD précise qu'il n'y a que des bénévoles dans les associations. Madame COGNET rappelle les éléments qui avaient été demandés par la Mairie lors de l'organisation de la fête de la Musique (barbecue ou plancha). Elle demande si pour la fête patronale, ce sera le même problème avec la friteuse, l'installation des barnums... Ils déclarent conjointement que si c'est le cas, le Comité n'organisera pas la fête patronale.

Madame SLOMA rappelle que les démarches administratives ne sont pas du fait de la commune mais de la réglementation. Monsieur le Maire rappelle que dans certaines salles communales les barbecues sont interdits et qu'il est ici question de sécurité incendie à proximité de la salle socioculturelle. Qu'il est également du devoir de la Mairie de rappeler les règles de sécurité. Madame BIDEET rappelle que les associations ont des assurances pour couvrir les risques mais que tout n'est pas couvert et qu'il faut donc faire attention.

Monsieur le Maire expose le problème qui se pose d'identifier pourquoi les salles sont sales et qui sont les responsables, car les clés sont à disposition des associations et qu'il arrive qu'elles soient utilisées sans demande préalable à la Mairie. Il expose une solution qui consisterait à installer des boîtes à clés programmables qui pourraient délivrer les clés sur les créneaux de réservation aux personnes qui ont le code d'accès et traceront les ouvertures et les fermetures. Comme cela, s'il y a un problème, celui qui utilise la salle pourra demander à son prédécesseur de régler le problème. Car personne ne pourra accéder aux salles entre temps. On reste ainsi sur un contrôle mutuel et avec une grande latitude sur la gestion des horaires.

Madame BIDEET dit que cela va être compliquée pour les répétitions du Théâtre. Madame BONNIN également pour les séances de Gym et de Yoga.

Monsieur le Maire précise que les codes pourront être à usage unique ou pérennes sur les créneaux réservés par exemple à la Gym ou au FRJEP pour le théâtre.

Madame MORAND évoque le problème que les clés pourraient toujours être dupliquées.

Monsieur le Maire dit que les barillettes seront également remplacés.

Madame BONNIN dit qu'elle fera le relais auprès de ses membres pour évoquer l'utilisation de la boîte à clé.

Monsieur ALLIX explique que ce problème d'accès aux salles dates de longtemps et qu'il en avait fait les frais il y a des années. Il demande aux représentants des associations s'ils ont d'autres propositions.

Monsieur le Maire s'indigne du comportement irrespectueux de certaines personnes. Il évoque le cas d'une semaine où l'état des lieux avait été fait un lundi matin suite à une location, la salle était propre et que le week-end suivant, le

vendredi, la locataire, en l'occurrence madame DJAFRI avait trouvé la salle très sale comme si quelqu'un avait circulé avec des bottes dans la salle.

Monsieur le Maire demande si l'instauration d'une caution pour la vaisselle n'inciterait pas les locataires à faire plus attention au nettoyage tout en rappelant que c'est à l'intersociétés de trancher et de faire le point à chaque location. Madame DJAFRI propose qu'il ne soit sorti que les équipements strictement nécessaires à la location. Mais ce n'est pas à la Mairie de gérer. Madame COGNET propose que soient désignés des responsables parmi les membres des associations pour faire ce point. Madame BONNIN refuse de s'exprimer pour ses membres. Madame BIDET dit qui ne faut pas compter sur une désignation car les gens travaillent et de ce fait ce seront toujours les mêmes qui seront mis à contribution.

Monsieur et Madame BENARD évoque le fait qu'il manque parfois des sacs poubelles ou du papier dans les toilettes. Madame COGNET dit que le Comité achète ses fournitures. Madame DJAFRI précise que l'agent d'entretien passe avant chaque location pour compléter.

Monsieur le Maire fait distribuer un courrier à toutes les personnes présentes. Ce document reprend comme l'année dernière les différentes démarches à réaliser en fonction du type d'animation. Monsieur le Maire explique la demande de subvention et le contrat d'engagement républicain obligatoire pour les associations subventionnées par des entités publiques. Il parle des possibilités de subvention de Moulins Communauté pour les manifestations à portée supra communale.

Madame COGNET interroge sur la nécessité de présenter à la signature du Maire le registre pour les brocantes. Madame SLOMA répond que c'est une obligation légale. Le secrétaire de séance explique que le registre doit être seulement paraphé, signé et les feuillets numérotés par le Maire et qu'ensuite les exposants seront inscrits sur ce registre par l'organisateur puis transmis à la préfecture.

Madame COGNET demande pourquoi la Mairie ne veut pas établir les arrêtés pour la fête patronale. Monsieur le Maire dit qu'il n'a jamais été question de cela. Le secrétaire de séance explique que le Maire établit un arrêté pour les voies intramuros et que l'UTT établit celui pour les déviations concernant les routes départementales. Madame COGNET dit que ce n'est pas ce qui a été dit à la personne qu'elle a envoyé poser la question. Le secrétaire réexplique et rappelle qu'il a donné à cette personne l'arrêté départemental de l'année dernière. Monsieur VAN s'en prend au secrétaire de Mairie et lui reproche la rigueur de son travail. Madame SLOMA et Monsieur ALLIX interviennent et calment monsieur VAN. Monsieur le Maire dit que rien n'a changé par rapport à l'année dernière et qu'il faut transmettre les éléments à la Mairie si le Comité veut un arrêté.

Monsieur le Maire rappelle le mail qu'il avait fait aux associations concernant la rédaction du bulletin municipal. Il demande aux associations de rédiger un petit texte explicatif et de prendre quelques photos de leurs animations.

Mesdames BIDET et MORAND exposent des remarques suite aux travaux de remplacement du plafond de la salle socioculturelle. Les cloisons mobiles de la scène ne peuvent plus être déplacées. Lors du théâtre, l'éclairage de la scène ne permet pas de bien éclairer le fond, de plus le bouton d'éclairage n'est pas bien positionné car à l'extérieur des coulisses. Le rideau de la scène étant dur à ouvrir et à fermer, avec la répétition du mouvement cela devient difficile, Madame MORAND précise que c'est peut-être un affaissement au niveau du milieu des glissières. Elles demandent la possibilité du remplacement de la moquette. Monsieur le Maire propose la mise en place de moquette sous forme de dalles ignifugées, ce qui permettra de plus facilement les remplacer au besoin. Elles proposent également de refixer l'escalier au pied de la scène, Monsieur le Maire dit que l'agent technique le fera.

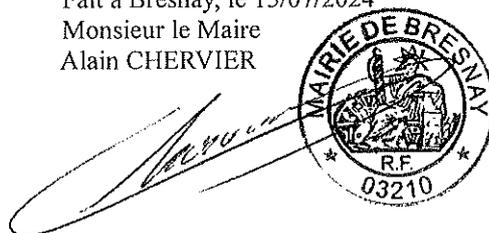
Madame MORAND demande si la question de la boîte à clés est figée. Monsieur le Maire répond que cela a été décidé par le Conseil Municipal mais qu'il faut encore en discuter en raison du problème de gestion de la vaisselle de l'Intersociétés, il pense que la mise en place d'une caution limitera déjà les problèmes d'entretien et de casse de celle-ci.

Monsieur le Maire clos la réunion et remercie les participants de leur présence.

**La réunion s'est clôturée à : 19h30**

Fait à Bresnay, le 15/07/2024

Monsieur le Maire  
Alain CHERVIER

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRESNAY' at the top, 'RF' in the center, and '03210' at the bottom. The signature is written over the stamp and extends to the left.





1000

1000

1000